
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2023, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2023-0200	Lot projeté 6 593 532 Chemin Saint-Jean	Ha-619	<ul style="list-style-type: none">• La création d'un lot d'une largeur de 9.14 mètres au lieu d'une largeur minimale de 25 mètres
2.	2023-0201	135, chemin du Lac-des-Sables	Vc-404	<ul style="list-style-type: none">• L'érection d'une clôture d'une hauteur de 3.05 mètres en cour avant pour un emplacement résidentiel au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre;• L'érection d'une clôture d'une hauteur de 3.05 mètres en cour latérale pour un emplacement résidentiel au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres;• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour avant d'une hauteur de 2.29 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre,• L'aménagement d'un mur de soutènement projeté en cour latérale d'une hauteur de 2.29 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 1^{er} décembre 2023.



Me Stéphanie Allard, greffière